

Fonds Social



Fonds Social pour le secteur des

Milieux d'Accueil d'Enfants

CP 332 – ONSS 022

C/O APEF asbl – 48, Quai du Commerce, 1000 Bruxelles

Tél : 02/227.22.59 – Fax : 02/227.59.79

mae@apefasbl.org - www.apefasbl.org

Aux directions

Aux travailleurs

Aux délégués syndicaux

des Milieux d'Accueil d'Enfants

Bruxelles, le 25 novembre 2011.

Madame, Monsieur,

Le Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants (MAE) a le plaisir de vous faire parvenir la présentation de formations organisées par l'Enseignement de Promotion Sociale pour le secteur de l'enfance :

1) Formation de base auxiliaire de l'enfance organisée à La Louvière

Cette formation comprend deux unités de formation de la section complète 'Auxiliaire de l'enfance' et correspond aux 100h de formations continues requises par le Décret ATL et à la formation de base du dispositif emploi-jeune :

- 1.1. Découverte du métier : du 16 janvier au 7 mars 2012
- 1.2. Accueil des enfants dans une structure collective – bases méthodologiques: du 9 mars au 29 juin 2012

Horaire: lundi, mercredi et vendredi: de 09h00 à 11h30

Lieu de formation : Form@t 21 - Rue Jean-Baptiste Berger, 1 - 7100 la Louvière

Une séance d'information est organisée **le mardi 20 décembre 2011** à 10h00 dans les locaux de Form@t 21.

2) Formations continues du personnel de la petite enfance à Allier (Liège)

- 2.1. Evolution du métier de puéricultrice : Lundis 16, 23, 30 janvier, 6 et 13 février 2012 (8h45 à 16h05)
- 2.2. Communication et travail d'équipe dans le secteur de la petite enfance : Mardis 27 février, 5, 12, 19 et 26 mars 2012 (9h30 à 16h30)
- 2.3. Tutorat dans le secteur de la petite enfance : Lundis 23 avril, 7, 14, 21 mai et 11 juin 2012 (9h30 à 16h30)

Lieu de formation : IEPSCF Allier - Rue Georges Truffaut 37 - 4432 Liège

Les inscriptions se réalisent auprès du Fonds MAE au moyen du formulaire joint (date limite d'inscription : 15 jours avant la formation).

Ces formations sont reconnues dans le cadre du congé éducation payé (CEP). Les Milieux d'Accueil d'Enfants relevant de la CP 332 (indice onss 022) peuvent donc obtenir un financement pour le remplacement des travailleurs en formation (à concurrence de maximum 120 heures par année scolaire)*.

Nous espérons que ces initiatives rencontrent l'intérêt des Milieux d'Accueil et répondent à leurs besoins.

Nous demandons aux directions de bien vouloir communiquer ces informations à l'ensemble des travailleurs.

YVES HELLENDORFF
VICE-PRESIDENT

ISABELLE GASPARD
PRESIDENTE

Le responsable du Fonds est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : François Willemot ou mae@apefasbl.org.
L'ensemble des documents est disponible sur le site de l'APEF asbl : www.apefasbl.org

* sauf si le Milieu d'Accueil bénéficie d'un quart temps supplémentaire pour le travailleur emploi-jeune.